



**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 MARS 2023 18 heures
Mairie – Grand Chemin Val de Gellone
34150 SAINT GUILHEM LE DT**

Retransmis en direct sur <https://youtube.com/live/fMMk-oHydb8?feature=share>

I- AVANT CONSEIL :

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'auditoire.

Il rappelle que le 15 mars est une date importante pour le Conseil municipal ; en effet il y a 3 ans de cela (le 15/03/2020) la totalité de la liste « Saint Guilhem Vraiment » a été élue au 1^{er} tour des élections municipales.

Petit rappel des faits, le 18/03/2020 en pleine crise du Covid, le précédent Maire avait convoqué en urgence les nouveaux élus afin de procéder à l'installation du Conseil Municipal. Cette installation avait été invalidée par le Préfet puisqu'un délai de 5 jours est prévu par la loi entre l'élection municipale et l'installation du Conseil Municipal.

C'est donc le 26 mai 2020 que le Conseil Municipal a été installé officiellement et le Maire et les adjoints élus.

Le 15/03/2022 M. Vincent Nicaise faisant savoir par courrier son désengagement au sein du Conseil Municipal sans donner sa démission. Et aujourd'hui nous vous informons de la démission du Conseil Municipal de Mathieu Quévieux qui a souhaité quitter l'aventure car déçu du fonctionnement des diverses gouvernances. Sa lettre est lue à l'assistance.

M. le Maire partage le constat que la démocratie de proximité fonctionne assez bien. Les questionnaires de lancement ont été une réussite et ont permis l'élaboration du programme à partir des réponses de chacun. M. le Maire déplore quand même que cette démocratie de proximité soit insuffisamment participative. En effet, très peu de monde assiste aux séances du Conseil Municipal. Le moment privilégié de l'avant conseil permet pourtant d'échanger sur différents sujets. Les projets sont d'abord exposés à la population puis réalisés selon les remarques de chacun.

Jean-Philippe Moresmau tient à rappeler quand même que toute remarque et critique doit se faire dans le respect, Il y a sûrement des gens satisfaits mais on ne les entend pas. On entend plutôt les mécontents

M. le Maire interroge sur ce sujet les administrés présents.

M. Rospars souligne que ce nouveau fonctionnement n'est pas encore entré dans les habitudes des habitants. Il assiste aux conseils municipaux depuis peu et trouve cet échange très innovant. M. Vidal JA souligne que la majorité des habitants doit être satisfait de cette gouvernance sinon ils seraient plus nombreux à le faire savoir.

M le Maire rajoute que ce sont les avis de tous qui permettent de composer en essayant de créer une harmonie.

M. Jo Jaudon, qui est assidu aux séances du conseil municipal, par sa présence veut témoigner de son encouragement et son remerciement aux élus.

M Vareilhes attire l'attention du conseil sur le désordre des câbles télécoms et autres, et indique que dans d'autres communes des maires ont sévi. M Le Maire rappelle que nous nous sommes plaints auprès des opérateurs et du département des mauvaises installations en façade et nous espérons des reprises.

M. le Maire informe que le projet du théâtre de Verdure, dans sa phase 2 dont le programme a été établi en réunion de concertation (là encore insuffisamment fréquentée), a débuté et a donné lieu à une réunion avec les architectes. Le projet sera présenté à la population après validation par tous les services de l'Etat.

La Salle du Théâtre de Verdure est, elle, en cours de rénovation (isolation, chauffage, en attente des menuiseries). Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la rénovation énergétique.

M. le Maire informe que la 1ere tranche de consolidation des fenêtres du château est terminée. Un remerciement tout particulier à Bernard Hombert qui a énormément travaillé sur ce projet.

Il est envisagé maintenant une 2eme tranche de travaux qui consistera à la sécurisation du lieu et à la cristallisation des restes de la ruine, face nord. Il sera également envisagé un garde-corps pour sécuriser les visiteurs. L'étude par l'architecte va être lancée et les travaux devraient débuter à l'automne.

L'intérieur de l'ancienne Chapelle St Laurent a été réaménagé afin de redonner toute sa splendeur et grandeur à ce lieu. Les placards ont été enlevés ainsi que les parois vitrées. Son volume global est maintenant dégagé. On va pouvoir utiliser ce lieu pour organiser diverses manifestations

M. le Maire informe que les budgets 2023 seront votés lors du prochain conseil municipal le 13/04. Bien que la commune soit à l'aise financièrement, il a fallu sélectionner des projets car cela prend du temps et de l'énergie. De plus, les subventions sont difficiles à obtenir depuis la crise du Covid. Il faut sélectionner les dossiers de demande de subventions.

Le programme culturel 2023 est prêt et est copieux. Une carte des programmations sera éditée et distribuée à la population. La majorité des manifestations de 2022 seront reconduites en 2023 sauf la fête médiévale.

L'auditoire n'ayant plus de question, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

II- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROSGDAHL A, STEHLE C, HOMBERT B.

Absent : NICAISE V,

Le quorum est atteint, JP Moresmau est désigné secrétaire de séance.

Dans un premier temps, M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une motion concernant la ressource en eau - golfe de Lavagnac .

Vote 8 pour 1 Contre

M. Benoît Gilhet ne souhaite pas que cette motion soit rajoutée à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Février 2023 :

Vote 9 pour

1- Demande de subvention à la CCVH pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque :

Lors des travaux de restauration de la Mairie en 2013, une partie de ce bâtiment a été dédiée à la lecture publique. Aujourd'hui la fréquentation de la bibliothèque par les habitants du village est très satisfaisante. En effet la dynamique des bénévoles impulse l'activité et l'attractivité de la bibliothèque. Les bénévoles ont soumis au Conseil municipal leur souhait de rendre ce lieu un peu plus accueillant et plus fonctionnel. Afin d'améliorer les équipements déjà en place, il est demandé au Conseil Municipal d'acquérir du mobilier supplémentaire.

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- | | |
|--|-------------|
| - Bureau vallée : achat bureau + chevalets | 714.39 € Ht |
| - M. Bricolage : achat étagères | 61.42 € Ht |

Soit un total de 775.81 € Ht

M le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention à hauteur de 50 % à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault dans le cadre des fonds de concours pour l'amélioration des bibliothèques municipales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le projet d'acquisition de mobilier supplémentaire et demande une subvention à la CCVH d'un montant de 387.90 € dans le cadre des fonds de concours pour l'amélioration des bibliothèques municipales. **Vote : 9 pour**

M. le Maire remercie chaleureusement les bénévoles qui animent la bibliothèque.

2- Subventions 2023 au profit des associations locales :

A la suite de leurs demandes et après avoir étudié leurs dossiers,

Au vu de l'intérêt que représentent les différentes actions des associations pour la population, Il est proposé d'attribuer aux associations des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités.

M. le Maire propose de voter les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2023
Sur le Budget Général	
SYNDICAT DE CHASSE ST HUBERT	2 500,00 €
ASS. PÊCHE LA GAULE ANIANAISE	1 550,00 €
ASS LES SOUMIAIRES	1 500,00 €
ASS AU VILLAGE	800,00 €
ASS LES TERRASSES DE GELLONE	1 000,00 €
AFA	1 600,00 €
Total Budget Général	8 950,00 €
Sur le Budget Culturel- Musée	
LES AMIS DE ST GUILHEM	2 500,00 €
THÉÂTRE DU BOUT DU MONDE	1 500,00€
ASS LA CHORALE DE ST GUILHEM	1 200,00 €
Total Budget Musée	5 200,00 €
Total Général	14 150,00 €

Des subventions exceptionnelles pourront être votées et accordées en cours d'année. Ces subventions porteront sur une action précise et seront versées a posteriori sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets ainsi que des justificatifs des dépenses engagées à concurrence du montant de la subvention octroyée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

1°) approuve l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2023 telles que récapitulées ce dessus,

2°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets.

Vote : 9 pour

Une précision sur la demande de subvention de la Chorale qui avait sollicité 2 200 € au titre de l'année 2023. Après réflexion le conseil attribuera pour cette année 1200 €.

M. Jo Jaudon représentant cette association apporte des précisions sur cette demande : En 2022 pas de subvention demandée car la crise du covid avait perturbé leurs actions. Dans la demande présentée au titre de l'année 2023 il est prévu le projet d'achat d'une sono et de tenues vestimentaires pour les chanteurs. M. le Maire indique que si ces projets d'acquisition sont réalisés cette année, une demande de subvention spécifique pourra être présentée au Conseil municipal.

3 - Subvention Amis de l'Ermitage :

M. le Maire rappelle que l'Association des Amis de L'ermitage a entrepris des travaux de conservation et de mise en valeur des bâtiments constituant l'Ermitage. La commune a toujours été partie prenante dans ce projet notamment par un apport financier. En effet ce haut lieu de pèlerinage est un site intournable pour les habitants de notre commune qui y sont très attachés.

Aujourd'hui l'opération de sauvegarde de ce lieu est pratiquement terminée mais comme tout projet, les objectifs initiaux ont quelque peu évolué au cours des travaux notamment la reprise totale de la toiture de l'ensemble du bâtiment. Des surcoûts ont donc été occasionnés par ces travaux supplémentaires mais aussi par la hausse des prix des matériaux.

Cette restauration est un véritable succès tant des points vus esthétiques que techniques.

L'association Les Amis de l'Ermitage demande à la commune afin d'équilibrer son budget et de régler les factures aux entrepreneurs une subvention d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de subventionner pour cette dernière tranche de travaux l'Association les Amis de l'Ermitage à hauteur de 10 000€.

Vote : 8 pour

M. MORESMAU ne prend pas part au vote car il est membre de cette association.

Petit rappel : ce lieu est une propriété privée mais sous bail emphytéotique de 50 ans. Il est un lieu très important pour les habitants de notre village croyant et non-croyant. Cette association est largement représentée par des gens du village. L'inauguration des travaux devrait avoir lieu dans le courant de l'année ; Ne pas oublier Stéphane Bern qui dans le cadre du loto du Patrimoine a financé ce projet.

M Rospars exprime le souhait qu'un membre du conseil fasse toujours partie du bureau de l'association afin d'être partie prenante des décisions de l'association.

4 - Nomination d'un référent communal Sécurité Incendie :

M. le Maire informe que suite à l'été caniculaire 2022 où les incendies ont été nombreux en France, notamment dans le département de l'Hérault, un décret a été publié le 29 juillet dernier relatif aux modalités de création et les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant Incendie et secours.

La loi dispose que cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, protection et lutte contre les incendies ».

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Désigne M. Benoit GILHET, correspondant communal incendie et secours pour la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT.

Vote : 9 pour

Benoit Gilhet est déjà en charge des Obligations Légales de Débroussaillage sur la commune. Il est également le référent des écarts de la commune, il est donc logique que cette mission lui revienne.

5 - Solidarité avec la population ukrainienne :

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plus d'un an l'Ukraine, l'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine en faisant un don d'un montant de 100 € par l'intermédiaire de l'AMF et de la Protection Civile.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et de faire un don d'un montant de 100 € auprès de l'AMF

Vote : 7 pour, 1 abst, 1 contre

Bernard Hombert souhaite apporter son opinion personnelle : Si chaque commune de France fait un don, une grosse somme sera récoltée ; il ne comprend pas que la commune de Saint Guilhem le Désert par le biais de ce don soutienne la guerre en Ukraine et la finance. Selon lui « Participer c'est prendre parti ».

M. JP Moresmau souligne que notre intermédiaire est l'AMF et la protection civile, il ne s'agit pas de soutenir la guerre mais d'aider les gens dans la souffrance.

Pour certaines personnes les fonds de la commune devraient rester pour la commune, cela ne concerne pas directement les villageois.

M. le Maire souligne la dimension symbolique de ce don et l'importance de la solidarité humaine au-delà des guerres.

6 – Soutien humanitaire suite au Séisme en Syrie et Turquie :

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal de SAINT GUILHEM LE DESERT exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de l'Hérault (AMF 34), le Conseil Municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal de SAINT GUILHEM LE DESERT accorde une subvention de 100 € à l'AMF 34.

En lien avec l'Association des Maires de France les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED.

Aussi considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle 100 € à l'AMF 34 pour une action de solidarité aux sinistrés de Turquie et Syrie.

Vote : 9 Pour

M. Bernard Hombert souligne que le fait de verser à une ONG à une signification autre.

- Motion Relative à la préservation de la ressource en eau du Fleuve Hérault : projet de golf de Lavagnac (Montagnac)

Considérant la récente reprise des travaux d'aménagement du golf de Lavagnac, projet initié il y a plus de 15 ans,

Considérant que le Bureau de la CLE avait donné un avis défavorable sur le projet initial le 7 juillet 2010,

Considérant que le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui prend en compte les besoins des milieux aquatiques, approuvé le 14 octobre 2018, constatant l'équilibre quantitatif à peine atteint en basse vallée de l'Hérault, a conclu à l'impossibilité d'augmenter les prélèvements

dans l'Hérault de juin à septembre, sauf à les compenser par un lâcher équivalent depuis le barrage du Salagou,

Considérant que l'allocation du volume compensatoire du barrage du Salagou actée dans le PGRE concerne uniquement les besoins futurs du territoire pour l'eau potable et pour l'irrigation des cultures,

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire le 24 avril 2017, et du 20 février 2023 alertant les autorités sur le risque de nouveaux prélèvements d'eau sur le fleuve Hérault

Considérant l'avis défavorable de la CLE du Fleuve Hérault sur le projet modifié le 22 janvier 2020, Considérant qu'en 2023, BRL a informé par écrit de son incapacité à fournir l'eau pour l'arrosage du golf,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De réaffirmer, dans le nouveau contexte d'extrême tension générée par les périodes de sécheresse récurrentes, l'opposition à la mobilisation de tout ou partie de la ressource en eau disponible pour satisfaire aux besoins d'un équipement de loisir tel que le projet de golf sur le domaine de Lavagnac, dont l'arrosage nécessiterait le prélèvement de plus de 200 000 m³ dans la ressource Hérault.

Vote : 8 pour 1 abstention

M. Benoit Gilhet préfère s'abstenir au vote de motion.

La séance est levée à 19h50

Robert SIEGEL
Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT

Jean-Philippe MORESMAU
Secrétaire de Séance

Approuvé en séance du conseil Municipal du 13/04/2023

Mis en ligne sur <https://www.saint-guilhem-le-desert.com> le